

Metz, le 1^{er} avril 2026

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur le Président de la Communauté
de Communes de la Houve et du Pays Boulageois
29A rue de Sarrelouis
B.P. 27
57220 BOULAY-MOSELLE

OBJET : Porter à connaissance – **Avis de recevabilité** – Lotissement privé
LINGENHELD Aménagement- Rue du Lin à 57220 CONDÉ-NORTHEN
Raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement de la CCHPB
Station de traitement des eaux usées (STEU) de Boulay-Moselle

RÉF. : Votre dossier réceptionné par mail le 27 mars 2026
Cascade n° 57-2026-00095

P.J. : 0

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de «porter à connaissance au Préfet» (PAC) au titre des articles L.181-14 et R.181-46 (dossier d'autorisation) du code de l'environnement concernant :

- **Raccordement des eaux usées du lotissement privé de 25 lots maximum - Rue du Lin à 57220 CONDÉ-NORTHEN au réseau EU du système d'assainissement de l'agglomération de BOULAY-MOSELLE**

Les eaux usées des 25 pavillons individuels maximum du lotissement réalisé par la société LINGELHELD Aménagement, soit l'équivalent de 63 EH₆₀, vont générer 3,8 kg/j de DBO₅ supplémentaires. Ces effluents sont raccordés à l'aide d'un poste de refoulement, à la canalisation unitaire en PVC de ø 300 mm située dans la rue du lin qui se déverse dans le réseau de collecte des eaux usées de la commune de Condé-Northen, puis transite dans le collecteur qui longe la commune de Volmerange-les-Boulay, avant de rejoindre la station de traitement des eaux usées (STEU) de Boulay-Moselle, située route de Brecklange.

La STEU de Boulay-Moselle est autorisée par arrêté préfectoral n° 2011-DDT/EAU/POL-n°05 en date du 10 mars 2011. La capacité organique de traitement uniformisée de la station est fixée à 840 kg de DBO₅/j, soit 13 900 EH₆₀.

Il est prévu de créer un réseau séparatif de collecte des eaux usées dans le lotissement.

La charge de pollution globale moyenne raccordée à la STEU avant projet, suivant les derniers bilans, est estimée à 634,53 kg de DBO₅ par jour. Après projet, elle sera d'environ 638,33 kg de DBO₅ par jour pour une capacité de traitement maximale de la station de 840 kg/j.

Après examen, je vous informe que le dossier **PAC eaux usées** que vous m'avez fait parvenir le 27 mars 2026, **est recevable**.

L'opération d'assainissement eaux usées devra être réalisée conformément au dossier PAC déposé (version V2 en date du 20/03/2026 du bureau d'études Lollier Ingénierie d'Ars-Laquenexy) et respecter les prescriptions du code de l'environnement en matières de police de l'eau et des milieux aquatiques.


La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance".

Copie de ce courrier sera adressé à la mairie de la commune de CONDE-NORTHEN pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce document sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de porter à connaissance sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique. (<https://www.telerecours.fr/>).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
l'adjointe



Astride ERMAN

Copie transmise pour information :

- Bureau d'études LOLLIER Ingénierie, 11 rue du Jardin d'Ecosse à 57530 ARS-LAQUENEXY (benoit.leblond@lollier.com)
- Société LINGELHELD Aménagement à Dabo (mathieu.roynette@lingelheld.fr)

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)